

## CERTIFICAT AUXILIAIRE POUR LA PETITE ENFANCE

### Foire Aux Questions

#### Contexte du Certificat auxiliaire pour la petite enfance

**1. Qu'est-ce que le Certificat auxiliaire de la petite enfance ?**

Le Certificat auxiliaire pour la petite enfance (Early Childhood Ancillary Certificate) est un diplôme professionnel pour les éducateurs qui travaillent dans les centres d'éveil des jeunes enfants. Ce certificat s'inscrit dans le cadre d'un effort plus vaste visant à unifier le système s'occupant de la petite enfance et à professionnaliser le corps enseignant de l'apprentissage précoce.

Ce certificat permettra aux éducateurs de garde d'enfants d'être reconnus pour la formation professionnelle et l'éducation qu'ils ont complété, ainsi que de donner accès à des ressources précieuses telles que les rabais d'impôt pour la préparation scolaire. En augmentant les possibilités d'éducation professionnelle, un plus grand nombre d'éducateurs d'apprentissage précoce entreront dans la salle de classe préparés pour fournir une expérience d'apprentissage de qualité pour les enfants dont ils devront s'occuper.

Le Certificat auxiliaire pour la petite enfance peut être obtenu en démontrant l'obtention de l'un ou plusieurs des diplômes admissibles et en soumettant une demande complète au Département de l'Éducation de la Louisiane.

**2. Qui doit avoir un Certificat auxiliaire pour la petite enfance ?**

À l'heure actuelle, il n'est pas nécessaire pour personne de détenir un certificat auxiliaire pour la petite enfance. Cependant à compter du 30 juin 2019, tous les éducateurs responsables dans les centres financés par les fonds publics (Type III) devront avoir un Certificat auxiliaire pour la petite enfance comme attestation minimale.

**3. Combien coûte le Certificat auxiliaire pour la petite enfance ?**

Il n'y aura pas de frais de traitement de la certification recueillis par le Département de l'Éducation de la Louisiane (LDE) pour les personnes faisant la demande d'un Certificat auxiliaire pour la petite enfance.

**4. Est-ce que le Certificat auxiliaire pour la petite enfance me qualifie pour travailler dans les écoles publiques ?**

Le Certificat auxiliaire pour la petite enfance ne permettra pas à quiconque de travailler comme éducateur responsable dans les écoles publiques.

L'exigence de la licence et du certificat d'enseignement pour les éducateurs de PreK dans les écoles publiques et non publiques demeurent les mêmes. [Les exigences pour les éducateurs de Head Start](#) continueront de suivre les directives nationales sur les compétences et les qualifications nécessaires.

**S'inscrire pour passer un Certificat auxiliaire pour la petite enfance**

**5. Quelles sont les différentes manières de se qualifier pour le Certificat auxiliaire pour la petite enfance ?**

Le Certificat auxiliaire pour la petite enfance peut être reçu en démontrant l'achèvement de l'un des certificats ou des critères suivants :

- a) Un certificat associé au développement infantile (Child Development Associate ou CDA en anglais) soit dans la petite enfance/premier éveil soit dans les maternelles, qui a été attribué par le [Conseil de reconnaissance de l'équivalence professionnelle](#), et un diplôme d'études secondaires ou son équivalent. Après le 1er janvier 2018, les cours du CDA doivent être remplis auprès d'un prestataire agréé par le BESE (Programme du Certificat auxiliaire pour la petite enfance)
- b) Un diplôme technique ou un certificat d'études techniques dans un domaine lié à la petite enfance d'un collège technique ou communautaire accrédité. Après le 1er janvier 2018, les cours pour les diplômes techniques et les certificats d'études techniques doivent être remplis auprès d'un prestataire agréé par le BESE (Programme du Certificat auxiliaire pour la petite enfance)
- c) Un diplôme professionnel qui a été reconnu par le [Système de développement professionnel de Louisiana Pathways](#), et étant obtenu avant le 1er janvier 2018
- d) Un diplôme associé dans un domaine lié à la petite enfance d'un établissement accrédité régionalement d'enseignement supérieur
- e) Une licence ou un diplôme supérieur d'un établissement accrédité régionalement d'enseignement supérieur

**6. Je suis actuellement admissible au Certificat auxiliaire pour la petite enfance. Que dois-je faire ensuite ?**

Une fois que vous êtes prêt à demander votre Certificat auxiliaire pour la petite enfance, vous devrez remplir la *Demande de Certification Auxiliaire*, que vous pouvez trouver [ici](#).

Les demandeurs d'un Certificat auxiliaire pour la petite enfance doivent :

- I. Remplir le *Formulaire de demande de certificat auxiliaire* (pg. 6) et le *Formulaire de déontologie* (pg. 8) dans la *Demande de Certification Auxiliaire*, se trouvant [ici](#).
- II. Localiser la preuve requise pour la Certification auxiliaire pour la petite enfance. La preuve requise dépend de la façon dont vous vous qualifiez pour le Certificat auxiliaire pour la petite enfance.

Certificat ou Diplôme Admissible	Les preuves qui doivent être soumises (en plus des formulaires de demande de Certificat auxiliaire et de Déontologie)
Un certificat associé au développement infantile (CDA) soit dans la petite enfance/premier éveil soit pour les maternelles et un <u>diplôme d'études secondaires ou équivalent</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>La copie d'un certificat CDA valide, et</u></li> <li>• <u>La copie d'un diplôme d'études secondaires ou équivalent</u></li> </ul>
Un <u>diplôme technique</u> ou un <u>certificat d'études techniques</u> dans un domaine lié à la petite enfance d'un collège technique ou communautaire accrédité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <u>relevé de notes</u> indiquant la réussite d'un diplôme technique ou d'un certificat d'études techniques délivré par un collège ou autres établissements tertiaires accrédités régionalement</li> </ul>
Un <u>diplôme professionnel</u> qui a été reconnu par le <a href="#">système de développement professionnel de Louisiana Pathways</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Copie d'un certificat valide du diplôme professionnel</u> qui a été <b>reconnu</b> par le <a href="#">système de développement professionnel de Louisiana Pathways</a> *</li> </ul>
Un <u>diplôme associé dans un domaine lié à la petite enfance</u> d'un établissement accrédité régionalement d'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <u>relevé des notes</u> indiquant la réussite aux examens d'un diplôme associé dans un domaine lié à la petite enfance d'un établissement accrédité régionalement d'enseignement supérieur</li> </ul>
Une <u>licence</u> ou un <u>diplôme supérieur</u> d'un établissement accrédité régionalement d'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <u>relevé des notes</u> indiquant la réussite aux examens de la licence ou d'un diplôme supérieur d'un établissement accrédité régionalement d'enseignement supérieur</li> </ul>

- III. Un courrier dûment rempli contenant les formulaires de *Demande de certification auxiliaire*, *Déontologie*, et les preuves requises (relevés des notes ou certificats) à :

Division of Certification Preparation and Recruitment  
LA Department of Education  
P. O. Box 94064  
Baton Rouge, LA 70804-9064

**7. Quand devrais-je renouveler mon Certificat auxiliaire pour la petite enfance ?**

Le Certificat auxiliaire pour la petite enfance devra être renouvelé tous les trois ans sans frais.

Afin de se qualifier pour le renouvellement, le demandeur devra obtenir la recommandation de son employeur. Son employeur sera invité à recommander un candidat basé sur une performance efficace en classe pendant les cours sur la petite enfance.

Avec la recommandation de l'employeur, le demandeur devra alors soumettre une demande de renouvellement et présenter les documents suivants :

- 4,5 unités de formation continue, ou un cours de trois crédits ou 45 heures de formation en garde et éducation des jeunes enfants
- Un minimum de 80 heures d'expérience professionnelle avec de jeunes enfants ou des familles avec de jeunes enfants au cours des trois dernières années

Au lieu de ces deux éléments, le demandeur peut également présenter une preuve d'un titre de compétence renouvelé du CDA.

## **Obtenir une attestation de qualification pour le certificat auxiliaire pour la petite enfance**

### **8. Qu'est-ce qu'un diplôme Associé au Développement Infantile (CDA) ?**

Le diplôme CDA est un diplôme national largement reconnu qui est conçu pour les éducateurs des jeunes enfants. Ce diplôme est attribué par le [Conseil pour la reconnaissance des qualifications professionnelles](#).

L'accréditation repose sur un ensemble de normes de compétences et exige l'accomplissement de plusieurs tâches, y compris un ensemble d'heures de formation requises, une expérience dans un milieu de garde collective, un portefeuille professionnel, des commentaires et une évaluation.

Afin d'utiliser le diplôme CDA pour être admissible au Certificat auxiliaire pour la petite enfance, vous devez également posséder un diplôme d'études secondaires ou son équivalent.

### **9. Qu'est-ce qui est actuellement admissible comme diplôme professionnel reconnu par la Louisiana Pathways ?**

Depuis octobre 2016, les diplômes professionnels suivants sont reconnus comme diplômes professionnels de la Louisiana Pathways :

- Diplôme d'éducateur de jeunes enfants (Child Day Care Diploma) de Penn Foster (anciennement appelé Gestion des jeunes enfants)
- Diplôme d'éducateur de jeunes enfants (Child Care Provider Diploma) d'Ashworth (anciennement appelé Qualifications professionnelles pour s'occuper des jeunes enfants)
- Diplôme d'auxiliaire de puériculture (Associate of Science Degree) de Ashworth College en Éducation des jeunes enfants
- Diplôme d'auxiliaire de puériculture (Associate of Applied Science Degree) de Ashworth College en Éducation des jeunes enfants
- Licence de puériculture (Bachelor of Science Degree) de Ashworth College en Éducation des jeunes enfants
- Licence auxiliaire (Associate Degree) de Penn Foster en Éducation des jeunes enfants

Les diplômes supplémentaires qui ne sont plus offerts (mais qui ont déjà été qualifiés dans le passé) figurent dans la liste des diplômes professionnels approuvés, se trouvant [ici](#).

### **10. Existe-t-il un soutien financier pour aider à compléter l'un des certificats admissibles pour le Certificat auxiliaire pour la petite enfance ?**

Oui. Un soutien financier est disponible pour les éducateurs des jeunes enfants qui poursuivent des diplômes avancés et professionnels d'éducateur pour les jeunes enfants, ceux-ci peuvent demander des bourses de financement grâce à [Louisiana Pathways](#). Louisiana Pathways examinera les demandes d'aide financière pour aider à payer les frais d'évaluation des diplômes CDA, des formations administratives et les frais de scolarité. Les bourses d'études Louisiana Pathways peuvent également être utilisées pour participer à des programmes de certification auxiliaire pour la petite enfance approuvés par BESE.

### **11. Comment puis-je obtenir une copie de mon diplôme d'études secondaires ou d'un relevé de mes notes, ou d'un diplôme équivalent ou un relevé de mes notes pour celui-ci ?**

N'importe qui peut obtenir une copie de ses relevés de notes de l'école locale, du district scolaire ou du Département d'Éducation de la Louisiane. Vous trouverez des renseignements sur la demande d'une copie d'un relevé de notes en double au Département d'Éducation de la Louisiane en vous rendant [ici](#).

**12. Que signifie « prestataire agréé par BESE » ?**

À compter du 1er janvier 2018, toutes les personnes qui soumettent une demande de certificat auxiliaire pour la petite enfance par l'entremise d'un diplôme CDA ou technique complété devront fournir la preuve que leurs cours ont été suivis auprès d'un prestataire approuvé par BESE. Ces prestations approuvées par BESE sont appelés des Programmes de certification auxiliaire pour la petite enfance.

Les programmes de certificat auxiliaire pour la petite enfance sont des programmes de préparation des éducateurs qui ont présenté une demande au conseil d'éducation élémentaire et secondaire (BESE) et au département d'éducation, et ont reçu l'autorisation d'offrir des cours aux jeunes enfants en fonction de leur demande.

Les programmes de certificat auxiliaire pour la petite enfance comprennent des établissements tertiaires, des écoles techniques et des prestataires privés (tels qu'un programme individuel ou un centre de ressources et de services de garde pour le programme CDA). Les programmes de certificat auxiliaire pour la petite enfance offrent des cours qui contribuent à l'obtention d'un diplôme CDA ou d'un diplôme technique pour devenir éducateur de jeunes enfants.

Vous trouverez une liste des programmes de certificats auxiliaires pour la petite enfance approuvés par BESE [ici](#). À l'heure actuelle, d'autres programmes de préparation des éducateurs visent à obtenir l'autorisation de BESE pour offrir des programmes approuvés de certification auxiliaire pour la petite enfance. Plusieurs programmes participent au concept Believe and Prepare : Early Childhood. Believe and Prepare : Early Childhood (croire et préparer à l'éducation des jeunes enfants) est une subvention accordée par le Département d'Éducation qui fournit du financement et du soutien au départ pour concevoir et mettre en œuvre un programme de certificat auxiliaire pour la petite enfance.